

Lundi 24 février 2025

VIDÉOPROTECTION

actée au Conseil Municipal du 20 février

Dans le cadre de sa politique de sécurisation des espaces publics, la Ville du Gosier a acté la demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour le déploiement d'un système de vidéoprotection performant et conforme aux normes actuelles.

Ce projet ambitieux prévoit :

- L'installation de 119 caméras de haute technologie sur 38 emplacements stratégiques du territoire communal.
- L'élargissement du champ de sécurisation afin de renforcer l'efficacité du dispositif.
- La réhabilitation complète du Centre de Supervision Urbain (CSU), avec une retransmission des images captées en temps réel, à la police municipale et à la police nationale, permettant un redéploiement des patrouilles en fonction des priorités et des urgences.

Avec une enveloppe budgétaire estimée à 849 180 €, cette initiative illustre la volonté municipale de garantir la tranquillité publique et de doter la commune d'outils modernes de prévention et de surveillance.

Par ailleurs, les opérations coordonnées entre la Police nationale et la Police municipale, ainsi que le renforcement des effectifs de brigadiers de police municipale, permettront de baisser significativement l'insécurité ressentie par les habitants et les visiteurs.





